



Achat d'un vehicule accidenté ?

Par **jimboangell**, le 14/11/2011 à 13:04

Bonjour,

voila il y a 7 mois de cela j'ai acheter une voiture dans un garage. Mais j'ai remarquer réssament qu'il y avait un décalage au niveau de la porte passager et cela m'a parru un peu bizarre donc j'ai regarder dans les papiers reçus du garagiste et j'ai trouver un constat de la voiture, me précisant qu'elle avait eu un accident.

Le probleme est que le garagiste me la pas dit donc je voulais savoir si je peux me retourner contre lui ? si oui ? comment faire ?

merci beaucoup